

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	11	14	3	4	0

Séance du 08 février 2022

- date convocation
1^{er} février 2022

L'an deux mille vingt deux,
et le huit février à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Birol Brachet Cerneaux Darses Flauss Franque Gomez Lanza Lemaréchal Robert Veyrier

Absent(s) excusé(es) Belet Bellec Delcuzoul Deltour

Procuratation (s) : Bellec à Gomez - Delcuzoul à Cerneaux - Deltour à Lanza

Secrétaire de séance : Flauss

Objet : Demande de subventions dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité de l'école publique. DETR 2022 et REGION.
2022 02 08 - 06

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), il est opportun et urgent de procéder à la rénovation des sanitaires de l'école publique Arc-en-ciel afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des toilettes aux élèves, aux personnels enseignants et encadrants tout en garantissant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire souligne que des aides peuvent être octroyées par les services de l'État d'une part, et d'autre part par la Région notamment en ce qui concerne les travaux d'accessibilité.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de réaliser ces travaux de rénovation et d'accessibilité et de solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école publiques,

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR et FSIL 2022 auprès de la Préfecture de l'Aveyron pour financer ces travaux, ainsi qu'auprès de la Région Occitanie pour le volet « accessibilité ».

Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget Primitif 2022, selon le détail suivant :

Montant total HT	84 830 € HT
DETR 40%	33 932 € HT
FSIL	NC € HT
COMMUNE	€ HT

Montant total HT accessibilité	NC € HT
REGION 30 %	NC € HT
COMMUNE	NC € HT

Dit que ces travaux de rénovation s'effectueront durant le mois de juillet 2022 pour une durée estimée à deux mois environ.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

 Le Maire
Christian GOMEZ
Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 09 février 2022

et publication ou notification

Du 09 février 2022

Le Maire,

Christian GOMEZ

